

JUIN 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

La crise du recyclage place les filières des plastiques agricoles usagés dans la tourmente

L'engagement des agriculteurs, dans la crise sanitaire, a permis d'éviter toute rupture de la chaîne alimentaire. Les industriels de l'agrofourniture et leurs distributeurs sont restés mobilisés pour livrer les agriculteurs, afin que leurs productions soient assurées.

Les collectes des plastiques usagés, après deux mois d'activité réduite, ont redémarré, dès la fin avril et elles sont assurées avec quelques décalages dans les enlèvements. Fin juin, Adivalor aura collecté 25.000 tonnes des plastiques, que nos membres ont mis en marché. Les collectes continuent leur progression : en deux années, ce sont plus de 10 000 tonnes supplémentaires qui auront été collectées par rapport aux 60 000 tonnes de 2018.

Malgré ce constat encourageant, la crise économique globale qui se profile tire déjà ses premières cartouches. Le recyclage est en crise. Depuis 2015, la filière aura perdu l'équivalent de 70 000 tonnes de capacités de recyclage dont 45 000 tonnes en France. Si rien n'est fait, avant fin 2020, les dernières lignes de recyclage qui acceptent nos produits se réduiront encore. La raison ? La baisse de la consommation consécutive à la crise sanitaire, associée à la chute du pétrole, et son incidence sur les cours des sous-produits comme le polyéthylène. La matière vierge baisse. Par voie de conséquence, les recycleurs ne valorisent plus leur production à un niveau suffisant et leur part de marché diminue.

A ce jour, il n'y a pas d'alternative au recyclage matière des plastiques agricoles. La valorisation énergétique, filière déjà saturée, a été testée, sans apporter de réponse technique et économique. La valorisation chimique, pleine de promesses, est toujours en phase pilote et les conditions logistiques et techniques ne sont pas réunies. Le recyclage matière reste incontournable.

Dans ce contexte, en 2024, les besoins financiers des filières de récupération auront augmenté de plus de 5 M€ par rapport à 2020, sous l'effet de l'augmentation du volume collecté et de la progression des coûts unitaires. Pour conserver des capacités de recyclage, la filière devra déboursier 2,7M€ supplémentaires par an.

Pour faire face à ces nouvelles dépenses, les industriels de la plasticulture, engagés dans les filières APE, augmenteront les écocontributions appliquées sur le prix de vente des produits neufs de 40€/T en moyenne, pour assurer la pérennité du service aux agriculteurs. Cette mesure s'appliquera, dès le 1^{er} septembre 2020, pour toute nouvelle livraison et facturation.

Par ailleurs, et conformément aux engagements pris, en 2019, dans le cadre de la Feuille de Route de l'Economie Circulaire, les industriels augmenteront la quantité de plastique recyclé dans les produits neufs. C'est un enjeu clé, pour nos filières et pour les recycleurs, dans un moment où les pouvoirs publics envisagent une législation spécifique sur ce point.

Le CPA lance un appel, à tous les acteurs de la filière, pour aider à stimuler la demande de plastique recyclé dans les produits neufs. Pour répondre à ces nouvelles exigences, le CPA étudie la mise en place d'une modulation de l'écocontribution, pour les produits intégrant une part significative de plastique recyclé.

Pour en savoir plus :

www.plastiques-agricoles.com

<https://www.facebook.com/plasticulture/>

Bernard Le Moine

01 44 01 16 49

06 28 05 24 38

b.lemoine@plastiques-agriculture.com

Xavier Ferry

01 44 01 16 11

06 75 44 40 08

x.ferry@plastiques-agriculture.com

A propos du Comité français des Plastiques en Agriculture

Le CPA assure la promotion technique des plastiques agricoles et la gestion financière des filières APE en charge de la gestion de la fin de vie des plastiques. Les membres du CPA représentent 98% des plastiques (hors emballages) mis en marché. Le CPA est un acteur engagé dans l'économie circulaire en favorisant une plus grande intégration de granule régénérée dans les produits neufs.